

cnds
abrigado Centre de prise en charge medico-psycho-sociale

Malade et en addiction aux drogues illicites

-

accès limité aux soins de santé ?

CUSS (couverture universelle des soins de santé)

- **accord de coalition 2018-2023** : *«Pour assurer l'accès aux soins de santé de base aux personnes particulièrement vulnérables vivant au sein de notre société et sans affiliation obligatoire, les moyens existants seront utilisés de la manière la plus adaptée. Cette prise en charge médicale sera à charge du budget de l'État.»*
- personnes visées: personnes qui sont **habituellement** sur **le territoire national**, n'ont **aucune source de revenu** et ne **peuvent pas bénéficier d'un soutien par un office social** ou une autre entité publique

Une problématique multi-dimensionnelle

- majoritairement absence de logement
- en addiction aux drogues illicites
- malade et en conflit avec la loi
- sans couverture CNS
- drogues impactant l'état de santé
- conditions sanitaires non adaptées



Le cercle vicieux

absence	impact
logement	≠ adresse
travail	≠ revenu et couverture CNS
CNS	≠ suivi médical régulier, dégradation de l'état de santé
statut régularisé	≠ accès CNS ou CUSS
documents officiels	≠ accès CNS ou CUSS
documents officiels	démarches administratives longues et complexes pour personnes en addiction

Les besoins effectifs

- une base légale pour la CUSS
 - accès universel aux soins de santé
 - couverture simplifiée
 - solutions pour personnes sans-droits
 - offre cohérente post-addiction
- addiction aux drogues illicites = maladie



Les chiffres actuels (2022)

- service médical: Ø 1100 passages /mois
- 22% femmes / 78% hommes
- 65 % ≠ CNS , 35% couverture CNS dont 6% CUSS
- substitution (40%); médecine générale (35%) , soins de plaies (11%)

Redonner santé à la vie et ne pas
laisser malade et rendre pauvre !





